

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

3 février 2022

Date d'affichage :

17 février 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 10 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean-Louis RAYNAUD

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

QUESTION N° 1

OBJET : Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions au Maire, à charge pour lui de rendre compte des actions menées dans ce cadre à chaque réunion obligatoire de l'Assemblée, soit chaque trimestre.

Selon l'article L 2122-23 de ce même code, les décisions prises en application des délégations consenties, peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire.

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibération du 14 décembre 2020 concernent la période **de septembre 2021 à fin décembre 2021 :**

L 2122-22-1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

/

L 2122-22-3° De procéder, dans les limites des crédits budgétaires ouverts, pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de procéder aux renégociations des emprunts ;

/

L 2122-22-4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, inférieur à 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- en annexe -

De déléguer au Maire la signature de toutes conventions de groupement de commandes relatives à des marchés propres à la Commune inférieurs à 214 000 € HT pour les fournitures et services et 500 000 € HT pour les travaux ;

/

/

COMMUNE DE RIOM

L 2122-22-5°

De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS RUE DE LA HARPE

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 65 (3^{ème} niveau), caution remboursée 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 66 (3^{ème} niveau) caution non remboursée
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 69 (3^{ème} niveau) caution non remboursée
- ◆ Location de l'emplacement de parking n° 50 (3^{ème} niveau) pour un montant de 39,62 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n° 66 (3^{ème} niveau) pour un montant de 39,62 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n° 62 (3^{ème} niveau) pour un montant de 39,62 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n° 65 (3^{ème} niveau) pour un montant de 39,62 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n° 69 (3^{ème} niveau) pour un montant de 39,62 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n° 31 (2^{ème} niveau) pour un montant de 44,60 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n° 48 (2^{ème} niveau) pour un montant de 44,60 €/mois
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n° 66 - 3^{ème} niveau, remboursement caution 22,87 €.

GARAGES RUE ANTOINE ARNAUD

- Location garage n° 3 pour un montant de 50 €/mois
- Location garage n° 19 pour un montant de 50 €/mois
- Location garage n° 7 pour un montant de 50 €/mois

JARDINS COLOMBIER LANORE - AI 89

- Location au 01/12/21 de 1 lot pour 150 m²
- Location au 01/11/21 de 1 lot pour 130 m²

L 2122-22-6°

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

SMACL	- Sinistre affiche endommagé (09.10.2021)	64.00 €
	- Bris de vitre (09.10.2021)	727.30 €
	- Acompte sinistre du 24.07.2021 (09.10.2021)	80 000.00 €
	- Choc véhicule le 28.10.2021 (18.12.2021)	399.56 €
	- Feu tricolore Faubourg de Layat (18.12.2021)	4 580.15 €

L 2122-22-7°

De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

COMMUNE DE RIOM

L 2122-22-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Concessions :

15 ans

2 achats

30 ans

6 achats

2 renouvellements

50 ans

4 achats

Columbarium :

30 ans

1 achat

1 renouvellement

L 2122-22-9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

/

L2122-22-10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

/

L 2122-22-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Me MOLIN, - Honoraires C/QDD 249.20 €
Huissier

SOCOBAT - Diagnostics amiante 495.60 €

L2122-22-12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

/

L2122-22-13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

/

L 2122-22-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

/

L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

URBANISME – Secteur Sauvegardé : *les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.*

- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conformes avec l'autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV
 - P.V. en date du 26.05.2015
 - 26.06.2015 transmission au Procureur
 - 26.06.2015 notification à M. D.
 - Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
 - Jugement du 06.06.2018 : le prévenu est condamné à la remise en état sous 4 mois avec astreinte de 15 € par jour de retard au-delà du délai
 - Echanges de courriers en cours avec le Parquet pour vérification de la situation
 - 18.01.2021 dépôt par le pétitionnaire de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
 - 05.03.2021 visite de récolement
 - 07.04.2021 avis ABF suite au récolement = travaux non conformes à l'autorisation sur 2 points
 - 20.04.2021 courrier de mise en demeure de mettre en conformité les travaux
- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable
 - P.V. en date du 17.03.2016
 - 01.04.2016 transmission au Procureur
 - 01.04.2016 notification à M. B.
- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPi et sans autorisation préalable
 - P.V. en date du 27.11.2017
 - 18.12.2017 notification à M. L.
 - 18.12.2017 transmission au Procureur
 - 23.11.2018 P.V. n° 2Passage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobile-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable
 - PV en date du 21/11/2019
 - 21.11.2019 notification à M. O.
 - 21.11.2019 transmission au ProcureurPassage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ V. – Rue du Chandelier : remblais et exhaussement
 - PV en date du 12/03/2020
 - 16.3.2020 notification à M. V.
 - 16.3.2020 transmission au Procureur
- Ville c/ R. – Rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
 - PV en date du 26/07/2021
 - 04.10.2021 : notification à M. R.
 - 04.10.2021 : transmission au Procureur

COMMUNE DE RIOM

- Ville c/C. – rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
- PV en date du 26/07/2021
- 10.12.2021 : notification à M. C.
- 10.12.2021 : transmission au Procureur

ADMINISTRATION GENERALE : contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues

MMS A. c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation du 18.08.2018 introduite sur contre la non constructibilité d'un terrain
- Demande de délai supplémentaire accordé le 27.11.2018
- Conclusions en défense le 31.12.2018
- Jugement du 02.11.2020 : rejet de la requête de MMS. A
- Fin du délai d'appel : 01.02.2021

M. R c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 08.06.2019 contre une décision de refus de suppression de place de stationnement
- Demande de délai supplémentaire : accordé le 09.07.2019
- Conclusions en défense déposées le 09.10.2019
- Audience du 14.10.21 : annulation de la décision de la Commune, enjoint à la Commune de supprimer la place de stationnement dans un délai de 2 mois sous astreinte de 100 euros par jour de retard + 1500 euros au titre de l'article L761-1 du CJA.
- Travaux réalisés. Clôture du dossier.

M. D.F. c/ VILLE DE RIOM

- Par une requête du 14.09.2019 devant le TA demande l'annulation d'une décision rejetant sa demande de travaux publics afin de permettre l'accès aux propriétés privées
- Demande de délai supplémentaire accordé le 14.11.2019
- Mémoires en défense en date du 16.12.2019 et du 12.10.2021
- Clôture d'instruction
- Protocole transactionnel approuvé en conseil municipal du 13.12.2021, en cours d'exécution.

M. et Mme M c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 6.11.2019 contre la délibération du 26.09.2019 portant exercice du droit de priorité sur la parcelle AV 128
- Conclusions en défense le 23.03.2020
- Jugement du 23.11.2021 : rejet de la requête de M et Mme M.

Mme C c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 7.02.2020 contre le courrier du 12.09.2019 l'informant de la saisine de la commission de réforme pour mise en retraite pour invalidité
- Echange de mémoires.
- Clôture de l'instruction au 10.08.2020.

M. et Mme M. c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 7.01.2021 devant le TA pour dommages de travaux publics
- Transmission du dossier à l'assurance de la Commune
- Expertise amiable le 12.01.2021
- Résolution amiable du litige en cours

COMMUNE DE RIOM

VILLE DE RIOM c/ M. S. O.

- Constitution de partie civile devant le tribunal correctionnel le 18.01.21 pour infractions d'urbanisme diverses rue de Planchepeuil.
- Audience le 19.01.2021 : le jugement fait droit à l'exception de nullité et a envoyé le ministère public à mieux se pourvoir (Jugement en cours de notification)

M. CGT du PDD c/ VILLE DE RIOM

- Requête en référé suspension du 21.01.2021 contre l'arrêté municipal du 10.12.2020 portant ouverture des commerces le dimanche pour 2021 (crise sanitaire)
- Conclusions en défense le 22.01.2021
- Audience le 23.01.2021
- Ordonnance du 23.01.2021 : suspension de l'arrêté municipal pour le dimanche du 24.01.2021
- Sur le fond :
- Conclusions en défense déposées le 30.03.21

VILLE DE RIOM c/ M. B

- Constitution de partie civile le 04.03.2021 devant le tribunal correctionnel suite dégradation biens publics et outrage à agent.
- Audience du 26.03.2021 : reportée pour cause d'absence du prévenu
- Audience du 26.03.2021 : reportée au 19.10.2021 pour cause d'absence du prévenu
- Audience du 19.10.21 : M.B est condamné à 80 euros de dommages intérêts ainsi qu'à 40 jours amende à 10 euros.
- Jugement en cours de notification

Mme C. c/ VILLE DE RIOM

- Requête devant le tribunal administratif en annulation du 8.03.2021 contre l'arrêté municipal du 4.01.2021 portant mise à la retraite pour invalidité.
- Conclusions en défense déposée en juillet 2021

M. D. c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 07.05.21 devant le tribunal administratif en annulation du rejet du recours gracieux contre la délivrance d'un Cu négatif.
- Proposition de médiation par le Tribunal.
- Accord partie adverse le 05/07/2021
- Accord de la Commune le 20/07/2021
- Médiation en cours

Mme. L c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 12.10.2021 devant le tribunal administratif en annulation contre refus de permis de construire délivré par la Commune du 22 septembre 2021
- Mémoire en défense de la Commune le 07.12.2021

VILLE DE RIOM c/ M. L

- Audience devant le tribunal correctionnel du 15.12.21 suite aux procès-verbaux de constats d'infraction d'urbanisme du 27.11.2017 et 23.11.2018 transmis au Procureur de la République
- Constitution de partie civile
- Audience reportée au 30.11.2022

COMMUNE DE RIOM

- L 2122-22-17°** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, savoir, en cas de refus de prise en charge par l'assurance de la ville et ce dans la limite de 50 000 € TTC ;
/
- L 2122-22-18°** De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
/
- L 2122-22-19°** De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
/
- L 2122-22-20°** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 1 000 000 € (voir L2122-22-3°) ;
/
- L 2122-22-21°** D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme (relatif au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat) ;
/
- L 2122-22-22°** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme (droit de priorité sur tout projet de cession d'immeubles appartenant à l'Etat ou à des sociétés dont l'Etat détient la majorité du capital, ou à des établissements publics dont la liste est fixée par décret dont Réseau Ferré de France, en vue de permettre la constitution de réserves foncières) ;
/
- L2122-22-26°** De solliciter de l'Union européenne, de l'Etat et d'autres collectivités territoriales ou établissements publics, toute subvention d'investissement et de fonctionnement, susceptible d'être accordée dans le cadre des projets communaux, quels que soient la nature et le montant prévisionnel de la dépense et dans la mesure où les crédits au titre desquels les projets font l'objet de la demande de subvention sont au budget ;
/

Article 13 de la

Loi 20.12.2007

Saisine de la Commission Consultative des services publics locaux ;
il est en conséquence proposé de déléguer au Maire le pouvoir de
saisine de cette Commission ;
/

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20220214-DECRETS-2022-02-14-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022



COMMUNE DE RIOM

Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Date des conclusions / Sens des conclusions	Sens du jugement
Sté EC	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.04.2018	09.05.2019	04.06.2019 : Rejet	
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018	17.06.2019	15.07.2019 : Rejet	
M. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	19.08.2019	03.09.2019 : Rejet partiel	
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018 (mémoire en réponse)	30.09.2019	14.10.2019 : Rejet	
C.L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.04.2019	08.10.2019	25.10.2019 : Rejet	
M. C	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.02.2019	22.10.2019	18.11.2019 : Rejet	
S.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.04.2019	08.11.2019	04.12.2019 : Rejet	
J.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.09.2019	04.02.2020	24.02.2020 : Rejet	
N.B	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.09.2019	14.03.2020	01.07.20 : Rejet	
P.B	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.08.2019	07.07.2020	05.08.20 : Rejet	Désistement du requérant
R.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.11.2019	25.08.20	Pas de mémoire en déposé car poste vacant	
E.N	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	05.10.20		
C.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 05.11.2019			
A.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 17.06.2019			
J.D	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.09.2020			
F.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2020	07.12.20	Pas de mémoire car vacance de poste	
J.C. D	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.01.2020	20.01.21	20.01.2021 : Rejet partiel	
E.P.T.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.01.2020	06.01.2021	Mémoire déposé le 02.02.21 régularisation le 09.02.21 : Rejet	
D	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.10.2019	03.02.2020	Mémoire non déposé cause COVID	

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20220210-DELIB220201-DE

Date de télétransmission : 14/02/2022

Date de réception en préfecture : 14/02/2022

RIOM

COMMUNE DE RIOM

AS	Ville de Riom	Contestation du 30.08.2020	01.04.2021	Mémoire déposé le 27.04.2021 : Rejet	
FC	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.10.2019	14.10.2019	Pas de mémoire en défense produit par la ville	
LSS	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.10.2019	11.03.2020	Pas de mémoire en défense produit par la ville	
CA	Ville de Riom	Contestation FPS du 07/10/2020	12.04.2021	Mémoire déposé le 02.09.2021 : Rejet	
SARL D	Ville de Riom	Contestation FPS du 23/11/2020	10.09.2021	Mémoire déposé le 05.10.2021 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.09.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20220210-DELIB220201-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022



COMMUNE DE RIOM

DELEGATION DU 01/09/21 - 31/12/21

MARCHES				
N° Marché	Dossiers	Entreprises / Lots	Notification	Montant HT
202118	Fourniture de produits d'entretien (Groupement de commande CCAS) (4 ans)	Lot 01 : DETERCENTRE CLEOR 63800 COURNON	23/09/21	Maximum : 120 000
		Lot 02 : DETERCENTRE CLEOR 63800 COURNON	15/11/21	Maximum : 24 000
		Lot 04 : DETERCENTRE CLEOR 63800 COURNON	15/11/21	Maximum : 48 000
202128	Prestation Grimpeur élagueur (2 ans)	Lot 01 : IDEE TRAVAUX 43100 BRIOUDE	13/10/21	Maximum : 50 000
		Lot 02 : SMDA 78190 TRAPPES		Maximum : 50 000
202145	Sécurisation des établissements scolaires	Lot 02 : MIC SIGNALOC (63800 COURNON D'AUVERGNE)	19/10/21	35 990
202146	Création d'un éclairage sportif sur les terrains d'entraînement du Cerey	EIFPAGE 63200 RIOM	23/09/21	TF : 96 100 TO1 : 8 400
202150	Travaux d'installation, dépose et maintenance des illuminations de fin d'année (3 ans)	EIFPAGE 63200 RIOM	19/10/21	TF : 193 233 TO1 : 24 688 TO2 : 36 270 TO3 : 39 204
202151	Aménagement du chemin des vignerons	Lot 01 : SARL GATP 63430 PONT DU CHÂTEAU	27/10/21	67 000
		Lot 02 : EIFPAGE ENERGIE 63200 RIOM	27/10/21	13 537
202152	Renouvellement couches de surfaces (groupement de commande Saint Bonnet)	Lot 01 : EIFPAGE ROUTE CENTRE EST (63000 CLERMONT FD)	23/11/21	63 410,70
		Lot 02 : SIORAT (63430 PONT-DU-CHÂTEAU)	23/11/21	40 400
202154	CSPS pour l'aménagement du Chemin des Vignerons	GALLETTI 63300 THIERS	01/10/21	831
202155	Maîtrise d'oeuvre Création d'une salle de musculation et de récupération au complexe sportif Emile PONS	G et O 63200 MOZAC	23/11/21	1 320 € en 2021 21 480 € en 2022
		ALGOTHERM 63170 AUBIERE		360 € en 2021 9 390 € en 2022
		CIE 63000 CLERMONT-FERRAND		240 € en 2021 5 360 € en 2022
		E.D.S 63000 CLERMONT-FERRAND		480 € en 2021 5 120 € en 2022
202156	Transports scolaires, péri et extra scolaires (2 ans)	CARS DELAYE 63200 MOZAC	08/10/21	Maximum : 200 000
202158	Fourniture d'épicerie (2ans)	Lot 01 : PRO A PRO CHAMPONNAY 69970 CHAPONNAY	21/12/21	Maximum : 30 000

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20220210-DELIB220201-DE
Date de publication : 14/02/2022
Date de réception en préfecture : 14/02/2022

COMMUNE DE RIOM

		Lot 02 : PRO A PRO CHAMPONNAY 69970 CHAPONNAY		Maximum : 40 000
		Lot 03 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	28/12/21	Maximum : 90 000
202159	Fourniture fruits et légumes (2ans)	Lot 01 : TERRE AZUR GROUPE POMONA 63370 LEMPDES	23/12/21	Maximum : 64 000
		Lot 02 : GRELET DECOUPE 63360 GERZAT	23/12/21	Maximum : 40 000
		Lot 03 : TERRE AZUR GROUPE POMONA 63370 LEMPDES	23/12/21	Maximum : 6 000
		Lot 04 : TERRE AZUR GROUPE POMONA 63370 LEMPDES		Maximum : 68 000
202160	Fourniture surgelés (2ans)	Lot 01 : SYSCO France 46200 SOUILLAC	23/12/21	Maximum : 84 000
		Lot 02 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69805 SAINT PRIEST	28/12/21	Maximum : 20 000
		Lot 03 : DS RHONE ALPES 42000 SAINT ETIENNE	23/12/21	Maximum : 68 000
		Lot 04 : SYSCO France 46200 SOUILLAC	23/12/21	Maximum : 26 000
202161	Fourniture viande (2ans)	Lot 01 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69805 SAINT PRIEST	28/12/21	Maximum : 62 000
		Lot 02 : FRANCE FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	24/12/21	Maximum : 24 000
		Lot 03 : BIGARD 81115 CASTRES	23/12/21	Maximum : 100 000
202162	Fourniture BOF (2ans)	Lot 01 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69805 SAINT PRIEST	28/12/21	Maximum : 60 000
		Lot 02 : TRANSGOURMET CENTRE EST 03400 YZEURE	28/12/21	Maximum : 30 000
		Lot 04 : FRANCE FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	28/12/21	Maximum : 20 000
		Lot 05 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	28/12/21	Maximum : 68 000
		Lot 06 : FRANCE FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	28/12/21	Maximum : 20 000
202163	Dépollution amiante groupe scolaire P. Brossolette	MAZET 63000 CLERMONT FD	13/09/21	125 430,70
202164	Achat véhicule utilitaire - lot 01 et reprise véhicule	Lot 01 : MAM Matériel et Appareillage Mécanique 78190 RAPPES	20/12/21	48 03,76 TTC Reprise 1 500 € Net
202165	Fourniture d'articles de serrurerie quincaillerie - Lot 01 (2 ans) (voir 202131)	FOUSSIER LBA THIVEL 72700 ALLONNES	17/12/21	90 000

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20220119-2021-00000000-1
Date de dépôt en préfecture : 14/02/2022
Date de réception en préfecture : 14/02/2022

C O M M U N E D E R I O M

202166	CSPS pour la Création d'une salle de musculation et de récupération au complexe sportif Emile PONS	Marc GALLETTI 63300 THIERS	05/11/21	2 142
202168	Sécurisation des établissements scolaires (voir 202145)	Lot 01 : MINERAL DECO 03450 EBREUIL	17/12/21	22 265
		Lot 03 : CEGELEC 63360 GERZAT	17/12/21	88 845
202170	CT pour la Création d'une salle de musculation et de récupération au complexe sportif Emile PONS	BUREAU ALPES CONTROLES 63000 CLERMONT-FERRAND	16/12/21	3 850
202171	CSPS Réfection des toitures du GS P. BROSSOLETTE Tranche 2	GALLETTI 63300 THIERS	24/12/21	1 329
202172	Etude géotechnique préalable quartier de Dunkerque (groupement de commande avec RLV)	SOL SOLUTION 63200 RIOM	08/07/21	4 353,90

A V E N A N T S					
N° Marché	Dossiers / Lots	Entreprises	Objet de l'avenant	Date Notification	Montant HT
18001	Lot 05 : Achat de vêtements de travail	MEDIC CENTRE 63000 CLERMONT FD	Prolongation de délai sans modification du seuil	01/09/21	Néant
18001	Lot 08 : Achat de vêtements de travail	GK PROFESSIONAL 75020 PARIS	Prolongation de délai avec modification du seuil	06/09/21	2 400
202014	Location de bennes, enlèvement et traitement des déchets	ONYX 63000 CLERMONT FD	Réduction du nombre d'année de reconduction et augmentation des seuils maximums	13/09/21	Néant
201978	Conception réalisation pour le réaménagement du bassin du square Virlogeux	AUVERGNE NATURE	Installation d'un sanitaire de chantier et DOE Suppression de prestations	29/09/21	-1 078,08
201919	Fourniture d'articles de quincaillerie	LBA FOUSSIER	Prolongation et augmentation de montant	19/10/21	9 000
202046	Maîtrise d'œuvre pour la création d'un terrain de sport naturel et d'un terrain hybride au parc sportif du Cerey	ATELIER CHANEAC	Modification de programme et plus-values	06/11/21	3 966,72
202132	Lot 02 : Achat de véhicule	Matériel et Appareillage Mécanique 78190 RAPPES	Diminution de montant suite à erreur matériel, la notification du marché a été faite sans tenir compte de la négociation	15/11/21	-714,24
202046	Contrat d'entretien et maintenance des ascenseurs et montes charges	ORONA CENTRE 63170 AUBIERE	Changement raison sociale	17/11/21	Néant

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20220210-20220210-10-10
Date de réception en préfecture : 14/02/2022
Date de réception en préfecture : 14/02/2022

RIOM

C O M M U N E D E R I O M

202050	Maintenance des portails et portes automatiques	ORONA CENTRE 63170 AUBIERE	Changement raison sociale	17/11/21	Néant
202146	Création d'un éclairage sportif sur les terrains d'entraînement du Cerey	EIFFAGE ENERGIE 63200 RIOM	Prolongation de délai	14/12/21	Néant
202051	Contrat de vérifications et de maintenance des systèmes de sécurité incendie	CEGELEC	Modification de la durée et des seuils : passage de 4 ans à 2 ans et seuil maximum annuel passe de 15 000 € HT à 30 000 € HT	08/11/21	Néant
202138	Lot 01 : Sécurisation du groupe scolaire Jean Moulin	SPIE	Prolongation de délais	20/12/21	Néant
202138	Lot 02 : Sécurisation du groupe scolaire Jean Moulin	GS2A	Prolongation de délais	21/12/21	Néant
17013	Lot 03 : Fourniture de produits d'entretien	BONNET HYGIENE	Augmentation seuil maximum de la période 3	27/12/21	2 000

DELEGATION DU MAIRE

DU 01 septembre 2021 au 31 décembre 2021

N° DU MARCHE		DATE SIGNATURE		MONTANT ESTIMATIF € HT
		VILLE de RIOM	Autre Commune	
202152	Renouvellement couches de surfaces (groupement de commande Saint Bonnet)	10/09/2021	St Bonnet Près Riom	Ville : 29 612 St Bonnet : 29 612

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 10 février 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20220210-DELIB220201-DE
Date de télétransmission : 14/02/2022
Date de réception préfecture : 14/02/2022

